

Ruaudin le 22 septembre 2021



Christian VERNET, Muriel PÉDÉMAS, Didier CHOUTEAU,  
Lilaine MAINGARD, Laurent BRÉMOND, Nadia BOUTIMAH,  
Samuel LOISON, Annie MOIREAU, Guillaume SALAUD,  
Ophélie DA SILVA, Vincent DE CARVALHO, Sylvie LEFFRAY,  
Dominique JODEAU, Betty BOUDIER, Daniel DOIZÉ,  
Catherine ROBERT, Pascal CHAPUIS, Émilie LAIZEAU,  
Claude GASNOT, Chantal LEROUX, Patrick BERGET,  
Dominique DORLÉANS,

Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée délibérante vous êtes convoqués à la salle polyvalente, pour la séance du conseil municipal qui se tiendra **lundi 27 septembre à 20h00, en salle polyvalente.**

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV 28 juin 2021
2. Pacte de Gouvernance Le Mans Métropole 2021-2026
3. Élargissement du périmètre de Le Mans Métropole –adhésion de la commune de Fatines
4. Subventions associations 2021
5. Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) 2022
6. Modulation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
7. CÉNOVIA « Ombrières »
8. Prolongation de l'ADAP
9. Participation et Engagement de la collectivité pour le programme « ACTÉE » Pays du Mans
10. Action sociale en direct du personnel communal
11. Création d'un poste « filière technique »
12. Information de Madame le Maire au conseil municipal du non-exercice du droit de préemption  
Information des décisions municipales prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le conseil municipal

Cette séance se tiendra avec les gestes barrières et règles sanitaires :

- Le port du masque individuel obligatoire,
- Mise à disposition d'une solution hydro alcoolique
- Utilisation d'un stylo personnel pour signer les documents en séance,

Par ailleurs le conseil municipal peut délibérer valablement si 1/3 des membres en exercice est présent et chaque conseiller municipal peut être porteur de 2 pouvoirs

Carole HEULOT

Maire de Ruaudin

